



MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 26 février 2019, les membres du conseil ont adopté la résolution n° 19-02-053 signifiant le report de la date de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

Ladite séance ordinaire prévue le 4 mars 2019 au calendrier des séances, a été reportée au lundi 11 mars 2019, à 20 heures, et se tiendra exceptionnellement à la grande salle du Centre municipal au 124, rue Principale à Palmarolle.

DONNÉ À PALMAROLLE CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2019

CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À PALMAROLLE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2019, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2019.

CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

